

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 168 NOVEMBRE 2004

H U M E U R D E B L É

QUID DU DOLLAR ?

Dans les sphères publiques de l'Union européenne, chacun semble satisfait -ou feint de l'être- de l'accord-cadre agricole de l'OMC du 31 juillet dernier en matière de subventions à l'exportation. S'il reste à prouver que la suppression des subventions directes de l'U.E. sera équilibrée par une mise en cause effective des soutiens plus occultes d'autres pays, un point majeur n'est en tout état de cause aucunement traité : les distorsions de concurrence résultant de la dépréciation du dollar et des monnaies qui évoluent dans son orbite.

La situation actuelle sur les marchés céréaliers est tout à fait illustrative. A 1,3 \$ pour 1 €, il devient quasiment impossible d'exporter du

blé tendre français sur pays tiers sans soutien par rapport à la concurrence.

Que l'on ne vienne pas nous dire que " c'est la faute à pas de chance ", que les aléas monétaires peuvent frapper n'importe quel pays, qu'aucun d'entre eux n'est donc plus légitime qu'un autre à utiliser des soutiens à l'export pour y faire face. Ce raisonnement ne serait tenable que si les Etats Unis n'avaient plus la possibilité de vicier le commerce international comme ils le font, en fabriquant massivement du déficit budgétaire sans subir les conséquences qui en résultent pour le dollar.

MARCHÉS

BELLE PROGRESSION DU BLÉ DUR FRANÇAIS AU MAGHREB

L'Algérie, premier importateur mondial de blé dur, et le Maroc ont fortement accru leurs achats de cette céréale à la France sur les quatre premiers mois de cette campagne (du 1/7/04 au 31/10/04) par rapport aux campagnes précédentes. Respectivement, elles en ont importé plus de 300 000 et 64 000 tonnes.

Cette évolution est d'autant plus appréciable qu'elle intervient alors que, d'une part, l'Afrique du Nord a réalisé de bonnes récoltes pour la seconde fois consécutive et que, d'autre part, la production mondiale atteint un record (40 millions de tonnes). L'heure est donc plutôt au gonflement des stocks, mais la France, qui a 350 000 tonnes de blé dur de plus à exporter que les 5 années précédentes en moyenne, a un avantage : la couleur jaune de son blé dur est très prisée en Afrique du Nord. Les besoins d'importation de l'Algérie sont notamment liés au mode de consommation alimentaire de l'est du pays, qui fait beaucoup appel au couscous et aux pâtes. Le Maroc, qui compte environ la même population que l'Algérie et qui récolte depuis 3 ans les mêmes volumes de blé dur, est quant à lui bien plus consommateur de pain dans son ensemble. La Tunisie, de son côté, est souvent autosuffisante en blé dur.

PREMIERS EFFETS DE L'ACCORD DOUANIER UE/MAROC DANS LE DOMAINE DU BLÉ

Le Maroc a commencé à mettre en œuvre début octobre le volet importations de blé du nouvel accord d'association qu'il a passé avec l'Union européenne en septembre 2003. Pour cette campagne céréalière (au Maroc, 1/6/04 au 31/5/05), il a ouvert au profit de l'UE un contingent de fourniture de 400 000 tonnes de blé tendre à droits de douane réduits.

L'accord prévoit que le niveau du contingent est fixé annuellement dans le cadre d'une fourchette de 400 000 à 1 060 000 tonnes, en fonction du volume de la récolte marocaine. Celle-ci étant abondante en 2004 -plus de 3 millions de tonnes- le bas de la fourchette a été retenu. La

minoration du droit de douane devrait permettre à des blés européens d'être préférés à des blés d'origine Mer Noire valant 40 \$/tonne de moins avant passage de la frontière. A l'heure actuelle, les écarts de prix s'établissent à 25-30 \$/tonne environ, sans tenir compte cependant des frais -appelés montants compensatoires- que supportent les importateurs lors de l'acquisition des licences d'importation à droit réduit.

Un premier appel d'offres portant sur 150 000 tonnes d'importations a été lancé le 4 octobre par l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses du Maroc et 145 000 tonnes ont été attribuées, dont la répartition entre origines communautaires n'est pas encore connue.

POLITIQUE AGRICOLE

CONTRÔLES DE LA NOUVELLE PAC : LA FRANCE PRÈS DE JOUER AVEC LE FEU

L'une des évolutions fondamentales de la nouvelle PAC adoptée en 2003 est l'entrée en vigueur, à partir de 2005, d'un dispositif de " Conditionnalité des aides " soumettant l'octroi des paiements directs perçus par les agriculteurs au respect de critères environnementaux. Des réductions des paiements viendront sanctionner les insuffisances constatées lors de contrôles du respect de ces critères.

Or, les projets du ministère de l'Agriculture pour les dits contrôles se révèlent extrêmement inflationnistes. Alors que la mise en place de la conditionnalité doit être étalée sur 3 ans (2005, 2006 et 2007), le ministère envisage déjà pour l'année prochaine 44 points de contrôle déclinés en 88 vérifications d'anomalies possibles, certaines devant même être effectuées pour chaque îlot cultural ! Comme si les exploitants, déjà assujettis à beaucoup d'autres contrôles, disposaient sur leurs fermes de secrétaires administratifs à mettre en face des contrôleurs que le ministère aura les moyens de recruter de son côté. Comment ne pas voir, en outre, que la multiplication des vérifications exigées prèdisposera les autorités de contrôle à une amplification des réductions de paiement ?

Le ministère de l'Agriculture est-il conscient des réactions d'incompréhension que pourrait provoquer son attitude ?



AGPB
CÉRÉALIER DE FRANCE

FILIÈRES

SÉCURITÉ DES SILOS : LES COOPÉRATIVES CÉRÉALIÈRES VEULENT ÊTRE AU TOP

La FFCAT –fédération française des coopératives céréalières- a mis au point un référentiel sécurité adapté aux silos soumis à autorisation dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement. Ces silos sont en France au nombre de 1000. Il s'agit de ceux dont la contenance dépasse 15 000 m³. Dans le prolongement de cette initiative, la FFCAT va par ailleurs lancer dans les prochains mois un service d'audit original au profit de ses adhérents.

Le référentiel, appelé SAGESS, a pour but d'aider les coopératives à construire ou maintenir le système le plus efficace (équipements spéciaux, comportement dans le travail) pour la sécurité de leurs silos. Quant aux audits, ils seront menés dans les coopératives qui les demanderont par des responsables sécurité issus d'autres coopératives et retenus sur examen après avoir reçu une formation adéquate sur plusieurs journées. Un Comité de certification se prononcera sur chaque installation audité, dont devraient faire partie des représentants de compagnies d'assurance, de directions régionales de la recherche de l'industrie et de l'environnement (DRIRE), ainsi que de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

La FFCAT s'est donnée comme objectif l'audit de la totalité des silos concernés sur 3 ans. Les premiers candidats à la fonction d'auditeurs termineront leur formation et passeront leur examen en décembre.

PROGRÈS TECHNIQUE

POUR UNE VENTILATION DES GRAINS À LA FERME PLUS PERFORMANTE

ARVALIS - Institut du végétal, l'institut technique des céréaliers, a obtenu une nouvelle distinction dans le cadre du concours des innovations organisé lors du SPACE - salon de l'élevage - de septembre dernier à Rennes. Elle lui a été décernée, ainsi qu'au fabricant MTE, son partenaire en la circonstance, pour le lancement de Sec-LIS®, un outil de pilotage de la ventilation des grains lors de leur stockage à la ferme.

La ventilation permet de lutter contre l'apparition et le développement d'insectes et de moisissures, phénomènes favorisés par la température relativement élevée des grains au moment de la récolte. Elle est obtenue par pulsion d'air ambiant plus frais dans des gaines perforées traversant les cellules de grains. En assurant automatiquement la mise en route et l'arrêt de la ventilation, Sec-LIS® élimine les risques de ventiler inutilement (prolongation de la ventilation alors que la température du grain est satisfaisante) ou à contre-sens (quand la température ambiante est devenue plus élevée que celle du grain). L'agriculteur a par ailleurs la possibilité de connaître les durées de ventilation et de détecter ainsi toute anomalie. Sec-LIS® permet donc de réussir la conservation des grains au moindre coût et d'écartier les risques d'une ventilation mal maîtrisée pour leur qualité. Il s'ajoute aux outils de toute nature mis au point par ARVALIS pour améliorer les performances technico-économiques et environnementales des exploitants.

FINANCE

UNE MARCHÉ DE PLUS POUR EPIS CENTRE DANS LA TRANSFORMATION DES CÉRÉALES

A l'occasion de sa prise de participation dans le groupe maltteur belge Boortmalt, l'Union de coopératives Epis Centre, qui est basée à Bourges et qui compte parmi les plus importants groupes coopératifs français, a fait appel comme dans le passé au concours d'Unigrains, l'établissement financier des céréaliers.

Unigrains est présent depuis 1991 dans le capital d'Ariane, holding qui contrôle les activités de l'Union dans la transformation des céréales (outre la position de 9^{ème} maltteur mondial, elle fait partie des 10 premiers meuniers français et occupe une place importante dans la nutrition animale). C'est à cette période que remonte le développement de ce type d'activités à Epis Centre, mené en parallèle avec une recherche constante d'amélioration de la qualité de collecte et stockage des grains, son métier de base. Eloignée des principaux ports d'exportation et des grandes zones de consommation, l'Union a alors fait le choix de sécuriser ainsi une partie de sa collecte de produits agricoles. L'une des originalités de cette stratégie est qu'elle est en partie financée par la participation d'agriculteurs au capital d'Ariane au travers d'une société spécifique, Pasiphaé. Epis Centre a d'ailleurs bon espoir de voir prochainement doubler cette participation.

Epis Centre, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros quasiment en 2003 et qui emploie 1815 salariés, a également investi il y a quelques années dans des silos portuaires à Sète et Port la Nouvelle, de manière à conforter ses ventes de grains.

INFO CHIFFRES

PRODUCTION ET CONSOMMATION DE CÉRÉALES DANS L'UE EN 2004-2005

(millions de tonnes, UE à 25)

	Production	Consommation	Prod/Cons
Blé tendre	122	104,7	1,16
Blé dur	11,5	11	1,04
Orge	59,7	45,8	1,3
Mais	51,2	51,4	0,99
Seigle	9,4	9,2	1,02
Avoine	9,3	8,1	1,15
Triticale	10,3	8,5	1,22
Autres	5	5,3	0,94
TOTAL	278,5	243,9	1,14
(Rappel total 2003)	(229,8)	(239,8)	(0,96)

Source : Commission européenne (22/09/04)

LES EXPORTATIONS DE BLÉ ARGENTINES

De la mi-septembre à la fin octobre, l'Argentine a vendu 770 000 tonnes de blé à l'Égypte, un chiffre élevé par rapport à ses performances habituelles. La France, qui avait vendu 1 080 000 t aux égyptiens de juillet à fin septembre, n'a pas conclu de nouvelle affaire avec eux dès lors. En dépit d'un coût du fret élevé, les argentins tirent avantage de prix à la récolte peu élevés, d'une part, et, d'autre part, des difficultés à exporter français que génère l'euro fort. Bien que les argentins exportent davantage sur des marchés proches que la France -en moyenne, l'Amérique du Sud absorbe 80% de ces exportations et l'U.E., 50% des nôtres- ils savent être présents sur les marchés du Proche Orient (Irak, Iran, par exemple) et de l'Afrique (en 2003/2004, non seulement en Égypte, au Maroc et en Algérie, mais également au Kenya, au Mozambique et en Afrique du Sud).

Les destinations des exportations de blé argentines

(millions de tonnes)

Pays	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Brésil	7,05	6,73	5,28	4,89
Autres Am. du Sud	1,04	1,1	0,72	0,18
Iran	1,29	1,03	0	0
Irak	0,32	0,35	0	0,11
Autres Proche Orient	0,37	0,5	0	0,12
Afrique du Nord	0,44	0,51	0	0,68
Autres Afrique	0,63	0,79	0,06	0,87
Autres	0,07	0,43	0,03	0,24
TOTAL	11,2	11,43	6,09	7,08

Source : CIC

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.